

**1.1. Le territoire du Pays du Grand Briançonnais**

Le Pays du Grand Briançonnais couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 37 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais -, ce territoire compte 32291 habitants - dont 10737 habitants pour la ville principale de Briançon -, et couvre une superficie de 2138 km<sup>2</sup> où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts - richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques - et les difficultés - accessibilité, foncier - rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire.

**1.2. L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions**

Territoire de projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras. L'articulation entre ces 4 EPCI se fait depuis 2006 par l'intermédiaire de l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras. Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) ;
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...) ;
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Bois-énergie, Petite enfance, ...) ;
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, même si l'année a été marquée par une faible programmation compte tenu des négociations entreprises avec les partenaires financiers sur de nouveaux conventionnements/contrats [ Convention territoriale 2007-2009 avec l'État, Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010, mise en oeuvre de l'axe 4 du FEADER (LEADER).

Dans ce cadre, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants, dans le cadre de projets d'étude ou d'animation territoriale et un rôle d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets du territoire dans l'élaboration et le montage de projets. - articulation et le relais auprès des partenaires financiers étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

## 2. Missions d'ingénierie et d'animation du Pays du Grand Briançonnais en 2009

---

Ces missions en 2009 s'articulent autour d'un programme d'actions dont les principaux points sont :

- l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux
- les missions d'ingénierie, les actions et les études spécifiques
- la communication auprès des habitants des projets du territoire

### 2.1. L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux

Concernant l'élaboration du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010 du Pays du Grand Briançonnais, le cadre contractuel mis en place entre la Région et le Pays décrit les missions qui lui ai proposé de jouer au niveau de la mise en œuvre des politiques territoriales de la Région en confortant son rôle d'animateur territorial et de fédérateur des initiatives locales.

Le Contrat s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- environnement-eau-énergie-forêt-espaces naturels-risques;
- aménagement solidaire-foncier-habitat ;
- développement local : économie-agriculture-tourisme-culture-services-emploi-formation.

Cette articulation correspond aux propositions d'orientations adoptées par le conseil d'administration du Pays du 12 novembre 2008 après l'avis du Conseil de développement.

Enfin, ce contrat présente les crédits accordés à la fois pour le fonctionnement des Pays ainsi que pour le financement des opérations portées ou soutenues par les Pays. Au-delà des crédits qui pourront être mobilisés auprès de ses différents services (crédits régionaux de droit commun), la Région a également mis en place un fonds particulier à destination des projets innovants soutenus par les Pays.

Au delà de la contractualisation avec les partenaires financiers, le Pays assure le suivi des opérations retenues au niveau de la convention territoriale cadre avec l'Etat et du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional avec la Région. Il a par ailleurs assuré l'élaboration, la rédaction, le montage des dossiers en jouant l'interface entre les partenaires financiers et le Pays mais aussi avec les différents maîtres d'ouvrage.

En 2009, 39 opérations ont reçu un soutien financier des partenaires financiers pour un montant total de près de 20 398 268 € dont 4 272 722 € d'aides publiques.

Ces opérations figurent dans l'annexe financière ci-jointe.

Parmi les 39 projets financés :

- 19 portent sur le volet 2 : développement économique et touristique avec des opérations sur les axes du développement touristique, du soutien à la forêt et à la compétitivité de la filière bois dans un objectif économique et de développement durable, l'accompagnement des entreprises dans les démarches d'innovation et de développement durable et la création d'entreprises.
- 20 portent sur le volet 3 : services à la population avec des opérations sur les thèmes de l'accompagnement des initiatives du territoire en faveur de l'accessibilité des services au public, les services à la population, le développement culturel et l'emploi et la formation.
- 15 concernent des opérations d'investissement, 3 correspondent à des études et 21 à des actions d'animation/ingénierie/fonctionnement.

A noter que le montant important cette année des financements par rapport à l'année précédente, s'explique par des projets d'envergure sur le territoire notamment :

- la maison de la géologie portée par la commune de Puy Saint André,
- l'aménagement de la voie verte porté par la Communauté de communes du Pays des Ecrins,
- l'aménagement de la « maison économique de l'eau » porté par la Communauté de communes du Pays des Ecrins.

L'État et la Région sont les principaux financeurs des projets. Les participations de l'État à travers le FNADT s'élève à 771.000€, celles de la Région à 1.544.021€ et le Conseil Général à 372.604€. Enfin, Les fonds européens ont été mobilisés à hauteur de 1 178 102€, participation en nette progression par rapport à l'année précédente.

Enfin, la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER 2008-2015 avec l'État, le CNASEA et le Conseil Régional signée le 8 septembre 2008 est reconduite sur l'année 2009 avec l'adoption du budget prévisionnel de la mission d'animation/gestion. L'association du Pays assure le rôle de chef de file du programme et les missions qui lui incombent (ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière).

Pour mener ces missions, le Pays a recruté une animatrice à temps complet depuis le 1er novembre 2008 et une gestionnaire à mi temps depuis le 01 juillet 2009.

En dernier lieu, l'équipe du Pays du Grand Briançonnais s'est attaché plus généralement :

- à animer le Pays et ses réseaux : organisation régulière de réunions techniques des chargés de mission et maîtres d'ouvrages permettant de faire un point sur les opérations, animation de l'association du Pays (suivi administratif et financier) ;
- à assurer le suivi et la gestion des projets en cours

## **2.2. Accompagnement des collectivités dans la mise en place des projets**

Conformément à ses missions, le rôle du pays a consisté à accompagner les collectivités dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalable sur projets
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques

### Développement numérique

Les 4 Communautés de communes du Pays et le Parc naturel régional du Queyras ont participé à deux programmes régionaux "Boucles Locales Alternatives" et "Territoires Numériques", dont le pilotage a été confié en 2005 à la Communauté de communes du Briançonnais.

Ce travail a conduit, à la fin du premier semestre 2008, à l'écriture conjointe d'un Schéma Local de Développement Numérique du territoire par le Comité d'experts rassemblant les différents techniciens des structures concernées. Ce travail d'étude prospective réalisé pour le compte des collectivités définit la politique d'aménagement numérique du Pays du Grand Briançonnais en prenant en compte plusieurs thématiques :

- E. Tourisme
- SIG
- E. Culture
- E. Citoyenneté
- FOAD
- Télésanté
- TIC et développement économique
- TIC et environnement

Ce document a été présenté lors du comité de pilotage du 15 juillet 2009 aux membres du Conseil d'administration du Pays et aux représentants du Parc Naturel Régional du Queyras par les techniciens présents des différentes structures concernées.

L'objectif de cette réunion était de définir l'issue opérationnelle à donner au Schéma Local de Développement Numérique de Territoire et de définir les modes de gouvernance à adopter pour conduire d'éventuelles actions communes selon les priorités définies.

Les élus ont rappelé l'intérêt de travailler sur ces questions à l'échelle du Pays, et d'encourager ainsi des démarches de concertation et de coopération. Toutefois le Pays doit garder un rôle de coordination des interventions conduites sur le territoire et s'inscrire dans le suivi des actions et les projets mis en œuvre par les collectivités dans le cadre de leur domaine de compétences.

En fonction du cadre d'opportunité offert sur certains territoires intercommunaux, des actions isolées peuvent être engagées (exemple : équipement très haut débit dans le cadre du contrat de redynamisation du quartier Berwick porté par la CCB). Cependant il est important d'offrir les conditions de transfert d'expérience et dès que possible encourager les démarches de mutualisation à l'échelle du Pays.

L'intérêt du rôle du comité d'expert a été réaffirmé, en précisant qu'il contribuait à offrir un cadre d'échanges, de veille et de prospection territoriale et stratégique. Les élus ont souhaité que cette instance puisse évoluer vers un rôle d'expertise technique des dossiers mis en œuvre sur le territoire.

L'évolution du schéma de développement numérique vers un document plus opérationnel, notamment sur la question du très haut-débit est aujourd'hui largement réaffirmée par les élus du territoire. Au cours de la fin de l'année 2009, de nouvelles réunions entre les techniciens TIC ont été réalisées afin de déterminer les actions communes à conduire dans ce domaine. La Communauté de communes du Briançonnais, reste la collectivité la plus avancée sur le territoire et les élus du Pays et de la CCB ont réaffirmé le souhait de s'associer et de bénéficier d'un transfert d'expérience. Le Pays du Grand Briançonnais offrira ce cadre de mutualisation et de transfert d'expérience.

#### AGIR ASTER Bois énergie

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras s'engage activement depuis avril 2008 à mettre en œuvre les 4 actions qui lui sont affecté dans le programme d'action ASTER - Programme Régional A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) sur son volet Bois énergie.

Ce dernier se décline suivant 4 volets :

Volets	Actions
1. Organisation filière approvisionnement	1.1 Etude et accompagnement d'une organisation des acteurs de l'approvisionnement sur le territoire : réflexion sur les outils nécessaires à la sécurisation des approvisionnements au niveau du Pays à travers la définition et la recherche d'une organisation pérenne des acteurs de la filière au bénéfice d'une filière territoriale courte.
2. Développement de chaufferies bois	2.1 Prospection, marketing de projets chaufferies : identification des potentiels au niveau des bailleurs publics et privés, des établissements de santé et des maisons de retraite, ... : information, prospection et démarchage pour l'émergence de projets (marketing de projet) ;
	2.2 Identification et sensibilisation pour raccordement aux privés Identification des potentiels au niveau des bailleurs publics et privés, des établissements de santé et des maisons de retraite, ... ; Information, prospection et démarchage pour l'émergence de projets (marketing de projet) ; information et incitation au raccordement de privés aux réseaux de chaleur existants ;
	2.3 AMO réseaux chaleur Mise en place d'une AMO juridique et fiscale pour les maîtres d'ouvrage publics sur le territoire, afin de leur proposer des solutions adaptées et individualisées pour la concrétisation de leurs équipements : montages financiers, proposition de partenariat public/privé, montages juridiques sur la gestion et l'exploitation, ....
3. Communication et information	3.1 Information, formations Organisation de journées d'information, visites, formation ;
	3.2 Doc communication Diffusion de documents de communication mettant en évidence les caractéristiques du territoire vis-à-vis du développement de la filière bois

	énergie.
	3.3 Relais territoire
4. Suivi programme et filière	4.1 Suivi filière
	4.2 Suivi et animation du programme

En 2009, le premier volet concernant l'organisation de la filière et de l'approvisionnement a été réalisé via la mise en œuvre de l'étude de faisabilité technique et économique d'une plateforme bois-énergie lancée. Cette dernière a été restituée oralement auprès des partenaires financiers et des acteurs de la filière bois énergie.

Concernant la mission d'AMO juridique et fiscale confiée aux bureaux d'études « DS Affaires Droit Public » & « Stratorial Finance », ils ont assisté en 2009 la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras dans la mise en place de la régie **(TC1)** ; et dans la rédaction du (ou des) marché(s) d'exploitation passé(s) avec un opérateur privé puis dans la rédaction d'un contrat de délégation. Ils ont également assisté la Communauté de commune du Briançonnais pour une mission d'assistance projet de réseau de chaleur ZA Pont la Lame.

Enfin, de façon complémentaire, le Pays a débuté en 2009 la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial dans le cadre de la CIMA. Ce dernier s'inscrit dans une optique de valorisation des potentiels énergétiques locaux, selon une logique de cohérence territoriale. Il vise à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaudières automatiques au bois du territoire et devra répondre aux 3 objectifs suivants :

- mettre en parallèle la consommation énergétique du territoire et la ressource forestière disponible
- définir, localiser et dimensionner au mieux les équipements communs à mettre en place
- cibler et optimiser les équipements pour une mobilisation du bois accrue.

#### Charte Forestière de Territoire

Poursuivant le travail mené en 2008, l'émergence de la charte forestière a été ponctuée en deux temps.

En premier et suite à la mise en place de 3 groupes de travail composés par de familles d'acteurs [« Techniques », « Usagers » et « Elus »], la définition des orientations stratégiques pour le territoire de la Charte forestière a été réalisé.

Validé en comité de pilotage, il en est ressorti 4 orientations déclinées en 12 objectifs :

- *Orientation A : Renforcer la structuration de la filière bois du territoire*

- Objectif A 1 **Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements**
- Objectif A 2 **Moderniser et développer les entreprises de la filière bois**
- Objectif A 3 **Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux**

- *Orientation B : Garantir un usage équilibré de la forêt*

- Objectif B 1 **Mettre en cohérence les usages du milieu forestier**
- Objectif B 2 **Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement**
- Objectif B 3 **Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause**
- Objectif B 4 **Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre**

### **les risques naturels**

- *Orientation C : Prévenir les effets des mutations du milieu naturel*

Objectif C 1	<b>Limitier l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement</b>
Objectif C 2	<b>Pérenniser et développer les formations de mélézin</b>
Objectif C 3	<b>Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée</b>

- *Orientation D : Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais*

Objectif D 1	<b>Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays</b>
Objectif D 2	<b>Informier l'ensemble des acteurs</b>

En second et à partir des priorités et des thèmes précédemment identifiés et validés, un plan d'actions pluriannuel a été établi. Il comprend un planning détaillé des actions décidées et des échéanciers budgétaires, avec une identification des financements pour sa mise en œuvre. Se sont 24 d'actions qui ont été identifiées :

Le document de la charte forestière, validé au quatrième comité de pilotage, a été signé le 27 novembre 2009 dans les ateliers du CFA des Compagnons du Devoir à l'Argentière-La Bessée. Plus de 50 participants ont participé aux discours des élus du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, de Madame la Sous-Préfète de Briançon et de Monsieur Joël GIRAUD Député-Maire de L'Argentière-La Bessée, Vice-Président du délégué à la montagne et au désenclavement du massif alpin.

Parallèlement, la phase d'animation a débuté en 2009 par l'animation directe et la mission d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage d'actions.

#### Forum de l'emploi saisonnier 2008

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras a organisé les 20 et 21 octobre à la Salle les Alpes et à Guillestre, le 7<sup>ème</sup> forum de l'emploi saisonnier en collaboration avec le Pôle Emploi de Briançon et l'appui de la Maison des Saisonniers du Briançonnais, des Relais de Services Publics du Guillestrois, du Pays des Ecrins, du Queyras et du Comité de Bassin d'Emploi de la Haute Durance.

Lors des deux journées, ce sont essentiellement des saisonniers et demandeurs d'emploi locaux, résidents à l'année dans le Grand Briançonnais qui ont participé au forum. Quelques saisonniers mobiles plus expérimentés étaient présents, de même qu'une délégation de jeunes venus d'Arcachon.

#### Appel à projets Innovation touristique en milieu rural

Le Pays du Grand Briançonnais a répondu à l'appel à projets PO FEDER 4.2 « innovation touristique en milieu rural » lancé par le SGAR PACA et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur à l'automne 2008. Cet appel à projets s'est constitué sur la base d'une candidature commune entre le Pays du Grand Briançonnais et le Parc naturel régional du Queyras où le Pays était désigné maître d'ouvrage.

Du point de vue méthodologique, 3 comités de pilotage ont été réunis (cahier des charges AMO, validation du diagnostic et de la stratégie, préfiguration du plan d'action). 2 groupes de travail se sont réunis et de nombreuses rencontres et réunions de travail se sont déroulées avec l'ensemble des partenaires et porteurs de projets potentiels. Le Conseil d'Administration du Pays du Grand Briançonnais du 3 juin 2009 a validé le plan d'action final retenu et le 12 juin 2009, conformément au cahier des charges imposé, déposait sa candidature au SGAR PACA.

Le Pays du Grand Briançonnais a retenu le Cabinet ORGALIS pour mener à bien en AMO la mise en œuvre de la candidature par la réalisation du diagnostic, la définition de la stratégie et l'émergence du plan d'action.

La candidature du Parc naturel régional du Queyras et du Pays du Grand Briançonnais s'articulait autour d'une stratégie « d'économie touristique de réseau ». Cette stratégie est notamment tournée vers l'amélioration ou la construction de liens physiques (accessibilité) et humains (réseaux d'acteurs entre filières). L'objectif vise à consolider et à moderniser le fonctionnement économique à travers une offre complémentaire et en réseau. La base du positionnement stratégique considère l'offre existante, parfois non lisible et non structurée, au delà des pôles touristiques cloisonnés existants. Au-delà d'une amélioration qualitative, le positionnement stratégique de la candidature est basée sur le décroisement des filières, des territoires et des acteurs. Le positionnement stratégique du territoire s'appuie ainsi sur le mode de production touristique, ses interactions avec les filières économiques, la complémentarité des territoires ainsi que sur le développement d'outils de coopération, de produits mixés et d'actions partagées entre les acteurs.

La candidature à l'appel à projet innovation touristique s'inscrit aussi dans un d'esprit de coopération à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'agissait de s'appuyer sur cet effet levier, fédérateur des territoires, à travers l'opportunité de l'appel à projets pour impulser un modèle d'économie touristique nouveau, innovant et permettre au territoire de s'inscrire dans la modernité. La stratégie s'articule autour de 4 axes de travail structurant le plan d'action.

Suite au dépôt de la candidature commune le 12 juin 2009 et à une convocation du SGAR PACA et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Parc naturel régional du Queyras et le Pays du Grand Briançonnais étaient auditionnés afin de présenter leur candidature au jury le 27 août 2009.

Le 28 août 2009, le SGAR et la Région PACA notifiaient par courrier leur décision de ne pas retenir la candidature du PNR Queyras et du Pays du Grand Briançonnais à l'appel à projet PO FEDER 4.2 « Innovation touristique en milieu rural ».

Depuis le rejet de la candidature, le Parc naturel régional du Queyras et la Pays du grand Briançonnais on marqué leur intérêt pour le travail produit et leur volonté de continuer à œuvrer ensemble pour la ; mise en œuvre opérationnelle du plan d'action en dehors du cadre financier initial.